

**N° 73 novembre 2023**

## Édito

À l'approche des fêtes de fin d'année, vous aurez sans doute constaté que les fins de mois sont de plus en plus difficiles et ce malgré les 2 maigres revalorisations du point d'indice en 2022 et 2023.

### **Le compte n'y est pas !!!**

Dans une note publiée le mercredi 25 octobre 2023, l'INSEE a en effet confirmé un constat soulevé de longue date par les représentants du personnel : sur les dernières années, les rémunérations ont progressé beaucoup moins vite dans la fonction publique que dans le secteur privé. Deux fois moins vite précisément. Les données de l'INSEE ne tiennent néanmoins pas compte des différentes hausses du point d'indice intervenues récemment (en juillet 2022 puis en juillet 2023).

Il n'en reste pas moins qu'en dix ans, à savoir entre 2011 et 2021, "*le pouvoir d'achat des salaires a davantage progressé dans le privé que dans le public*", indique l'institut statistique dans sa note qui emploie le terme de "salaires" mais englobe également les primes. Sur cette période, le salaire net en équivalent temps plein dans le secteur privé a ainsi progressé en moyenne de 4,9 % en euros constants (c'est-à-dire corrigé de l'inflation). Soit une hausse de 0,4 % en moyenne par an.

Sur la même période, dans la fonction publique, le salaire net moyen en équivalent temps plein a augmenté de manière moins importante, à savoir de 2,1 % entre 2011 et 2021, soit +0,2 % en moyenne chaque année et ce malgré un fort rebond dans la fonction publique hospitalière (primes COVID et Ségur de la santé) qui tire les chiffres vers le haut. Ledit salaire comptabilise à la fois le traitement des agents publics et les primes.

Solidaires Finances Publiques appelait le 13 octobre dernier les personnels à se mettre en grève et dans les mobilisations pour rappeler, entre autres, l'urgence de l'augmentation du revenu du travail pour l'ensemble des salariés du public comme du privé et particulièrement à la DGFIP dans un contexte inflationniste et de précarité sociale en forte progression.

Si le taux de grève n'a pas été à la hauteur des enjeux, notamment dans une période de négociations pour l'évolution de notre régime indemnitaire, pour Solidaires Finances Publiques cela marque sensiblement la question des fins de mois de plus en plus difficiles pour nombre de collègues.

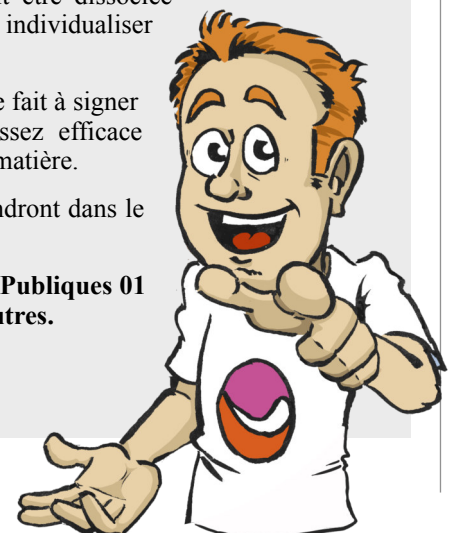
Cependant, Solidaires Finances Publiques reste plus que jamais déterminé pour que le régime indemnitaire qui relève de la DGFIP soit réévalué de façon significative et pérenne pour l'ensemble des personnels.

Dans le cadre des négociations ouvertes le 12/09/2023 avec la Direction générale et qui se poursuivent, le sujet de l'attribution d'une prime ponctuelle, versée fin 2023, *aux seuls personnels ayant subi les dysfonctionnements de GMBI* (leur nombre est estimé entre 18 000 et 20 000 par la DG) a été longuement abordé et combattu. Le Directeur général a cependant fait le choix d'exclure 74 000 agents, tous grades confondus. Il a également fait le choix d'exclure par principe la reconnaissance de l'engagement collectif des personnels de la DGFIP. Pour la DG, les primes ne sauraient se concevoir qu'au niveau de collectifs limités à raison de conditions particulièrement exceptionnelles ou de manière individuelle à raison d'un mérite mal défini ou d'une performance qui pourtant, elle, ne saurait être dissociée totalement des efforts collectifs... Fractionner, diviser un peu plus le collectif DGFIP, individualiser et isoler, tel n'est pas l'horizon que Solidaires défend pour la DGFIP.

Aussi, Solidaires Finances Publiques invite les personnels qui ne l'auraient pas encore fait à signer massivement la pétition intersyndicale, qui est également un moyen d'action assez efficace pendant des négociations, pour faire entendre les revendications des personnels en la matière.

De la même façon nous vous engageons à soutenir et rejoindre les actions qui se tiendront dans le département pour peser, de nouveau, sur ces négociations.

**Nous nous retrouverons prochainement lors des passages de Solidaires Finances Publiques 01 dans les services afin d'échanger avec vous sur ce sujet d'importance et bien d'autres.**



# Hallucination estivale dans les SIE ....

Ayant activement participé à la campagne GMBI cet été, les agents des SIE ont eu la surprise de découvrir, à la suite d'un message publié sur Ulysse, que tous « n'avaient pas dû travailler » durant cette période, du moins pas sur ce sujet... En effet, la prime exceptionnelle de 500 € sera versée à tous les agents ayant fait face à « cette usine à gaz » de juin à août 2023.

Tous ! Non ! sauf les SIE qui ont été exclus du dispositif sans doute parce que pendant trois mois les collègues ont vécu une hallucination collective :

Pour la DG les notes de services n'ont pas été envoyées aux SIE pour application et mise en pratique et il n'y a eu aucune réception. (ou si peu !?)

La réalité est toute autre :

Pendant presque trois mois les agents de SIE ont subi un feu roulant de questions par tous les moyens de communication possibles (excepté peut être les pigeons voyageurs).

Il semble utile de rappeler que les SIE gèrent entre autres, la fiscalité des SCI, des loueurs en meublés non professionnels (et professionnels) et des collectivités locales, un aréopage de « clients » pas spécialement au fait de l'actualité fiscale mais effectivement propriétaires d'une multitude de biens immobiliers avec comme interlocuteur fiscal ... les SIE !

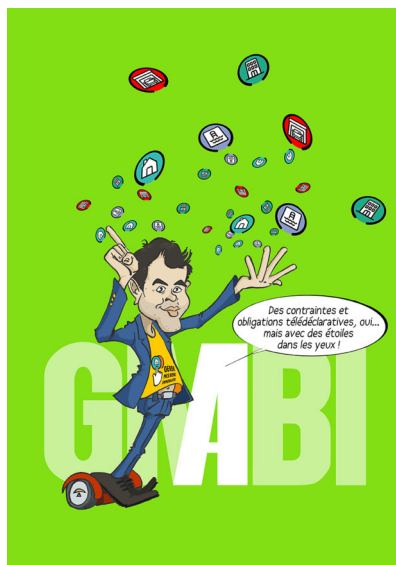
Ces disparités, les conséquences multiples des dysfonctionnements des services coulés par le NRP ont générés de nombreux questionnements chez des contribuables parfois âgés, peu ou pas connectés à internet ou tout simplement perdus par tant de complexité administrative.

De renvoi téléphonique en standard saturé combien de contribuables ont été renseignés en fin de compte par un agent œuvrant en SIE ? (beaucoup !).

Double punition pour les SIE, parce qu'en plus de prendre en charge et d'expliquer la problématique GMBI il faut aussi participer à l'activation des comptes professionnels pour là aussi une « clientèle » souvent totalement perdue.

Il paraît impossible de laisser autant de citoyens en déshérence par conscience professionnelle ou par sens du service public deux notions qui vont vite disparaître si les agents ont le sentiment d'être pris pour des imbéciles.

**Au mépris affiché ouvertement par la DG, on peut s'étonner au niveau national, mais aussi local, du peu d'intérêt que nos dirigeants apportent à nos missions, ILS NE CONNAISSENT PAS LES MISSIONS EFFECTUÉES DANS LES SERVICES, en général (et encore moins en SIE pour GMBI).**



## Atlas portait la voûte céleste...

Dans la mythologie grecque, Atlas était un Titan (ne pas y voir de lien avec un célèbre paquebot ayant sombré...) qui à la suite de sa défaite lors de la guerre des Titans contre les Dieux de l'Olympe fut condamné à porter la voûte céleste pour l'éternité sur ses épaules. Il fut ensuite pétrifié par Persée avec la tête de Méduse et transformé en Atlas (chaîne de montagnes en Afrique du Nord). Au sein de notre glorieuse administration, Atlas est un silo de stockage de données qui permet, ou devrait permettre à nos nombreuses applications de fonctionner correctement.

Si le Titan mythologique semble toujours assurer sa mission, force est de constater que notre silo digital connaît ces derniers temps certaines difficultés pour ne pas dire des difficultés certaines. A tel point qu'il en deviendrait presque plus performant en message d'excuses annonçant un « retour progressif à la normale ».

Pour être plus sérieux et moins sarcastique, il est inadmissible, non pas que ce genre d'événement arrive, mais qu'il se reproduise fréquemment. Outre les problèmes posés aux agents dans leur quotidien, quelle image cela renvoie-t-il à nos partenaires et aux usagers auxquels les agents ne peuvent alors plus répondre ?

***A l'heure digitale où notre DGFIP se vante de mettre des moyens « titanesques » dans l'informatique que dire de la « fiabilité » de nos applicatifs ? Peut-être faudrait-il déjà sécuriser et fiabiliser l'existant (ce qui améliorerait le quotidien des agents) avant de réfléchir au développement de nouveaux applicatifs ou autres process.***

***A l'heure du nouveau COM 2027, à bon entendeur...***

## Des primes, déprimes ...

### Diviser c'est régner..

Pour faire écho à l'article sur la prime GMBI de 500€, il convient de rappeler que la DGFIP n'en est pas à son coup d'essai en matière de prime pour diviser les agents. En effet, lors de la mise en place du prélèvement à la source, une prime fut royalement versée aux agents ayant « subi » une surcharge de travail... Tous ? Non !! Le critère sélectif, pour ne pas dire discriminant, semble avoir été le suivi d'une formation P.A.S... Mais Quid des agents ne l'ayant pas suivi, comme par exemple dans certaines trésoreries mixtes (ou d'autres services) de l'époque, ayant permis aux collègues formées de répondre aux usagers en assurant le bon fonctionnement de l'ensemble ?

Lors de la crise sanitaire et du confinement, une autre prime fut versée aux agents mais là encore pas à tous... Certains agents en télétravail (qui ont pourtant assuré la continuité du service) ont été par endroit exclus du dispositif parfois. Dans certains services des chefs consciencieux ne pouvant attribuer qu'une seule prime ont (par souci de justice) décidé de s'attribuer cette prime et ont ensuite invité les agents avec ces fonds afin de rétablir l'équité et de garantir l'unité et la cohésion du groupe. Dans tout ces cas, nos dirigeants ont démontré à ces différentes occasions, aux mieux leur méconnaissance du management d'un collectif pourtant essentiel au bon fonctionnement de nos services voire au pire une volonté de diviser les agents pour mieux régner...

**Il est grand temps que l'ensemble des agents de la DGFIP se rappellent que dans notre administration, le collectif est essentiel. Certes les individualités sont importantes et jouent un rôle majeur dans l'efficacité de notre action mais dans le sens où chacun apporte sa pierre à l'édifice et au collectif ! Pour prendre davantage de hauteur et pour rentrer dans le concret au sujet de la rémunération et de la reconnaissance du travail de chacun, il nous semble important de rappeler aux agents que la loi de transformation de la fonction publique prévoit que chaque année auront lieu des négociations sur les avancées salariales pour l'année suivante.**



En 2024, les organisations syndicales discuteront donc avec l'État employeur des éventuelles avancées pour 2025. Rien n'étant prévu en 2023 pour 2024, les agents devront donc se contenter (et peut-être même dire merci) des 5 points d'indice supplémentaires accordés au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le point d'indice étant à 4,92278€ brut, nous vous laissons le soin de faire le calcul et d'apprécier « l'effort consenti » par rapport à l'inflation (ne serait-ce que sur les 2 dernières années). Il serait peut-être bon de penser à une action collective afin de rappeler à la DG que les agents peuvent bouger... Là encore, malgré les efforts de vos représentants, la mobilisation du collectif (donc la vôtre) est essentielle. Après la parole les actes, se plaindre des problèmes est légitime mais agir et manifester c'est mieux !

Tous droits réservés

### Visite officielle de la FSSCT au SDIF : un constat accablant !!!

La situation des SDIF suite à la mise en place de GMBI est catastrophique, la prise de conscience est même remontée jusqu'au niveau de la Direction Générale.

Dans le cadre de son droit de visite, la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (ex CHSCT) a donc envoyé une délégation de ses membres pour rencontrer les agents du SDIF de l'Ain.

Un constat en ressort qui ne trahira en rien le secret des conclusions de la délégation, la détresse des agents est indéniable notamment à cause des réformes applicatives qui plutôt que de simplifier sont venues lourdement compliquer le travail.

Mais aussi, ce que l'on observe fréquemment en tant que représentant du personnel, est que le NRP est peut-être officiellement terminé mais ses conséquences n'en finissent pas de venir frapper les agents y compris ceux qui n'étaient, en théorie, pas concernés par les restructurations.

Le 3<sup>e</sup> étage du 5 rue de la Grenouillère qui abrite le SDIF et le PRS est symbolique de cette situation.

Entre promesses non tenues et absence de communication, les agents des 2 services ont été laissés dans l'ignorance sur les décisions prises en matière immobilière, dans l'espoir d'améliorations dans les conditions de travail qui n'arrivent jamais et mis devant le fait accompli de travaux censés les améliorer, ce qui est loin d'être le cas.

La direction se dédouane en rejetant le défaut de communication sur les chefs de service mais toujours est-il que les promesses immobilières non tenues faites dans le cadre du NRP ne peuvent certainement pas leur être imputées.

Petite lueur d'espoir, la direction reconnaît enfin que l'association des agents en matière de travaux sur leur lieu de travail est indispensable, reste à voir comment cela se traduira dans les faits.

**Comme toujours, Solidaires sera vigilant et à vos côtés dans toutes ces situations difficiles.**

## Contrôleur stagiaire briguant le grade d'inspecteur par concours interne : Attention Impasse !!!

Nous avons constaté une imprécision dans la liste des conditions d'accès au concours interne et d'examen pro d'inspecteur présente sur le site de l'Enfip qui a déjà porté préjudice à plusieurs candidats contrôleurs stagiaires.

En effet, le site de l'Enfip indique, dans la rubrique des conditions à respecter pour prétendre à l'accès au grade d'inspecteur, que le candidat doit notamment :

- « appartenir à la catégorie B ou à un niveau équivalent, à la date de clôture des inscriptions, le 2 juin 2023. » pour le concours interne,
- « appartenir au corps des contrôleurs des Finances publiques ou à celui des géomètres - cadastrateurs des Finances publiques au 1er jour de l'épreuve, soit le 18 septembre 2023 », pour l'examen pro.

Il faut comprendre, mais ce n'est pas précisé, qu'il faut être **titulaire** du grade de contrôleur. Cependant, le calendrier de la formation des B ne leur permet pas d'être titularisés avant le début des épreuves chaque année.

Aujourd'hui, faute d'agents en nombre suffisant dans le service « concours » de l'Enfip (décidément, les effets mortifères du NRP se font sentir même là où on ne les attend pas), le contrôle de ces conditions n'est plus réalisé au moment de l'inscription mais a posteriori, et plusieurs candidats se sont vus exclus alors qu'ils avaient réussi toutes les épreuves au motif qu'ils n'étaient pas encore intégrés dans le corps de « contrôleur », étant stagiaires à la date requise.

**Solidaires FiP a demandé, en septembre dernier, à la direction de l'Enfip Lyon d'indiquer à leurs formateurs de faire ce rappel aux stagiaires et de faire remonter à Paris cette situation afin que le site soit mis à jour. Souhaitons que la directrice adjointe de l'Enfip Lyon ne se soit pas contentée de nous écouter mais qu'elle nous ait bien entendue.**

Tous droits réservés

### Chez Solidaires, orange est la couleur de la réussite...

La saison des épreuves orales des concours est de retour. Solidaires Finances Publiques Rhône-Alpes est très active, depuis plusieurs années déjà, sur l'offre d'oraux blancs à ses adhérents dans le cadre des « jury orange ». En effet, une équipe d'une quinzaine de militants chevronnés propose aux impétrants adhérents auprès de Solidaires FiP de se faire la main (ou plutôt le verbe) dans le cadre d'un oral blanc respectant les conditions d'examen réelles suivi d'un débriefing exhaustif.

Le millésime 2022-2023 fut un excellent cru, 77 candidats nous ont fait confiance et 59 d'entre eux ont eut leur concours (soit 77 % de réussite).

L'étalement dans le temps de l'organisation des concours ne nous permet plus de proposer la totalité des oraux en présentiel et nous avons fréquemment recours à la visio. Mais, au vu des résultats, cela ne semble pas nuire aux candidats.

**Lorsqu'on est admissible, plus on se prépare à l'oral plus on augmente ses chances de réussite. Notre proposition vient se rajouter aux éventuels galop d'essai proposés (ou non) par la direction ou votre chef de service. Un conseil, saisissez toutes les opportunités.**

Alors, n'hésitez plus, si vous êtes concerné, faite votre demande, le plus tôt possible, par mail auprès de la section. Vous serez recontactés par l'un des membres des « jury orange » qui conviendra avec vous d'un rendez-vous.

